

Comment demander EN LIGNE sa voie d'orientation *après la 3^e ?*

De quoi ai-je besoin ?

- Identifiant et mot de passe

de mon compte éducation nationale (ATEN, Accès Téléservices Éducation Nationale) fournis par le collège en début d'année pour la campagne des bourses nationales ou de mon compte France Connect

- Mon adresse de messagerie

Besoin d'aide ?

Appeler le collège au
01 60 68 69 30
Des dispositifs sont
prévus pour vous aider

Mes intentions d'orientation

DU 01 mars 2020

AU 19 mars 2020

1

Avant le conseil de classe du 2^{ème} trimestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :
<https://teleservices.ac-creteil.fr/ts> ou par l'intermédiaire du site du collège : <http://:clg-capucins-melun.fr>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre, soit à partir du 27 mars 2020
Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

Calendrier à préciser

4

Avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, au mois de mai 2020

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.
Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.
En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3), je fais les demandes de formation et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2020.

5

Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, au mois de juin 2020

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

- Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive. La procédure est terminée.)
- Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription

6

De fin juin 2020 à début juillet 2020

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/orientation3e